Le P'tit Frambaldéen

NOVEMBRE 2017 N°6

Saint Fraimbault NORMANDIE

1 Le mot du Maire

Propriété Hérouin
2 ******
Informations Mairie

3
Compte-rendu du Conseil
4 Municipal du 26 Juin
5

5
Compte-rendu du Conseil
6 Municipal du 22 Septembre
7

Opération « Prend ta binette » à St Fraimbault
******
8 Déchets verts et Encombrants
******
Dépôt Emmaüs

Les Foulées Frambaldéennes
******
9 Nouvelle procédure SPANC
******
Bilan Flories d'Antan

10 Reportage photos
11 Flories d'Antan 2017

11 Du nouveau à l'école de St Fraimbault

Balade Botanique
******
12 Les cheveux Blancs à l'honneur
******
Dates à retenir

Le mot du Maire

Chers Frambaldéens,

Nous entrons dans les saveurs de l'automne après un été particulièrement meurtrier en terme de décisions gouvernementales, pour notre petite commune rurale.

Visiblement, notre nouvel hémicycle a décidé de mettre à mal la ruralité. Il met ses réformes en œuvre avec une telle brutalité que bon nombre d'entre nous ne savent plus quelles solutions apporter aux différents problèmes qui se posent à nous, jour après jour, semaine après semaine. Déjà, la réforme des territoires nous a valu une nouvelle Région, un nouveau Canton, une nouvelle Communauté de Communes et pour certains une Commune nouvelle. Pour nous, élus, les changements ont nécessité multitudes de préparatifs, d'adaptations et de communication envers nos concitoyens. Mais aussi, multitudes de dysfonctionnements administratifs, d' applications hasardeuses des textes, diverses pertes de dossiers, des postes dans certains organismes qu'on avait omis de pourvoir... La conséquence directe de tout ce mécanisme est l'éloignement du service public de sa population. A tout cela est venu s'ajouter le plan vigipirate, conséquence des divers attentats survenus sur notre continent.

Pour Saint-Fraimbault, comme pour bon nombre de structures, le coup de grâce est survenu avec l'arrêt brutal du processus des Emplois Aidés, portant à mal l'avenir de notre Fleurissement. Je vous pose la question : que devient notre Commune sans l'émulation que lui apporte son embellissement ? Pour nous, élus, la réponse est simple : c'est la plongée vers les ténèbres d'une désertification déjà difficile à enrayer dans notre monde éloigné des grands pôles urbains.

Nous avons donc décidé de réagir en sollicitant nos diverses instances que sont nos Préfectures, Conseils de Région Normandie et Département de l'Orne, mais également nos Députés, Sénateurs et notre Communauté de Commune Andaine-Passais. Nous les avons réunis en Mairie en leur posant la question majeure : souhaitez-vous conserver St -Fraimbault comme élément incontournable de l'activité économique en matière de tourisme sur votre territoire ?

La réponse fût unanime : OUI.

A nous tous désormais de remonter les manches afin d'influencer les personnes influentes et trouver une solution pour répondre à l'urgence du printemps prochain. Mais la pérennité du système passe par une reconsidération de l'activité fleurissement plus performante et une mutualisation dans la gestion de notre structure touristique, en d'autres termes, une solidarité au sein de notre territoire et une implication sans faille de nos habitants. La Mairie ne pourra plus être à elle seule l'instigatrice de la vie sociale de St-Fraimbault. Il faudra un engagement plus responsable de chacun d'entre vous. Je pense bien entendu au bénévolat dont certains d'entre vous faites preuve sans réserve. Mais je fais également allusion aux manifestations d'Été, plus particulièrement Les Flories d'Antan, vecteur promotionnel considérable pour notre Village. Une structure spécifique doit être créée pour perpétuer cet événement qui fêtera l'an prochain ses 25 ans d'existence. Vous l'avez compris, la survie de notre Village dépend du potentiel de réaction et d'investissement de ses habitants. Nous aurons l'occasion d'échanger à ce sujet les prochaines semaines et n'hésitez pas à venir nous rencontrer en Mairie afin d' exposer et mettre en œuvre vos idées.

Les vœux de la Municipalité auront lieu le Vendredi 12 Janvier, à notre salle des fêtes. Je souhaite que cet événement soit l'occasion de vous accueillir en plus grand nombre, afin de passer un moment convivial. Et je profite de cette occasion pour lancer un message aux nouveaux habitants de notre Commune pour qu'ils viennent se présenter et échanger quelques minutes de leur temps avec moi. Notre Mairie vous est grande ouverte comme à chacun d'entre vous, Frambaldéens.

D'ici là, je vous souhaite de passer une agréable fin d'année ponctuée par les traditionnelles fêtes familiales.

Mairie – Place de l'église 61350 Saint-Fraimbault / Téléphone : **02.33.38.32.22**
e-mail : accueil@saint-fraimbault.com Site internet : www.saint-fraimbault .com
Ouvert du Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et Jeudi de 14h00 à 18h00

Propriété Hérouin

La Commune de SAINT-FRAIMBAULT est confrontée à une situation difficile résultant de la présence, dans son bourg, d'une maison abandonnée dont une partie menace ruine.
Cette maison, inhabitée depuis 20 ans, fait partie de successions successives non réglées à ce jour.
Une partie de l'immeuble se situe Rue de l'Abbé Joly, l'autre partie Ruelle des Ecoliers.
L'arrière de l'immeuble, sis Ruelle des Ecoliers, présente un risque d'effondrement qui m'a conduit à prendre, le 1er avril 2016, un arrêté de péril imminent suite aux constations de l'expert nommé par le Tribunal Administratif de Caen.
Les mesures prescrites dans cet arrêté visaient uniquement à faire cesser le caractère imminent du péril.
Les propriétaires de l'immeuble disposaient d'un délai d'un mois pour effectuer les mesures prescrites.
Cependant, ayant notifié l'arrêté au notaire chargé de la succession de cet immeuble, ce dernier m'a informé que la succession ne disposait pas de fonds suffisants pour entreprendre les travaux prescrits.
Aucune de ces mesures n'a donc été réalisée.
Je pouvais alors, en ma qualité de maire, faire entreprendre d'office les travaux prescrits dans l'arrêté de péril imminent.
Néanmoins, la Commune aurait dû avancer le coût des travaux et aurait eu beaucoup de mal à se les faire rembourser auprès des propriétaires.
La Commune a donc décidé d'entamer une procédure d'abandon manifeste pour tenter d'appréhender ce bien laissé à l'abandon et procéder ensuite, en en devenant propriétaire, à sa démolition et d'aménager un espace paysager qui aurait permis de dégager la visibilité à l'intersection voisine.
Cette procédure n'a pu cependant aboutir, Mme le Préfet refusant de reconnaitre l'utilité publique du projet et de prendre l'arrêté de cessibilité utile à la suite de la procédure.
Les services de l'Etat considèrent en effet que l'immeuble présente un intérêt patrimonial certain justifiant sa conservation.
Aujourd'hui, il est impératif que nous entreprenions des démarches pour faire cesser le péril toujours existant.
En cas d'effondrement entrainant un dommage à un tiers, ma responsabilité de maire serait pleinement engagée.
Il reste la solution d'exécuter d'office les travaux prescrits dans l'arrêté (l'arrêté n'ayant pas été rapporté, celui-ci subsiste toujours).
La Commune de SAINT-FRAIMBAULT pourra ensuite inscrire sa créance auprès du notaire chargé des successions mais avec peu d'espoir qu'elle soit, un jour, honorée.
Toutefois, dans cette hypothèse, la Commune devient créancière des héritiers et elle peut enclencher la procédure permettant de qualifier les successions actuellement en cours sur ce dossier (et bloquées depuis des années) de successions en déshérence. Dans cette hypothèse, les Domaines deviennent administrateurs et, après respect de la procédure ci-dessous et un certain délai, ces derniers peuvent décider de vendre la maison Hérouin.
Si la Commune achète l'immeuble, elle en fera alors ce qu'elle souhaitera.

Informations Mairie

- Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie (depuis le 01/10/2017)
  Du mardi au vendredi de 9h à 12h et jeudi après midi de 14h à 18h
- Cérémonie des vœux le 12 janvier (ouverte à toute la population)
- Inscription Listes Électorales avant 31/12/2017
- Nouveaux habitants : se faire connaître en Mairie

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Juin

ASSAINISSEMENT : RPQS 2016 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

Le conseil Municipal adopte le rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Les tarifs appliqués en 2016 : Abonnement 68.98 € (68.64 € en 2015), part variable 0.88 € /m3 (0.87 € /m3 en 2015). Les recettes s'élèvent à 19 259.49 € pour 19 691.57 € en 2015. 3 abonnés en plus et le volume facturé en m3 est de 7 971 contre 8 590 en 2015.
le rapport et sa délibération sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr.

INSTALLATIONS CLASSÉES CASSE-AUTOMOBILE LEFORESTIER : AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ DE SERVITURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la casse-auto a cessé ses activités et que le micro zonage prévu dans la carte communale a été supprimé. Il informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur PERRET Daniel a fait l'acquisition du terrain en connaissance de cause (situation environnementale du site). Le conseil municipal décide de donner un avis favorable au projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique au droit de la parcelle cadastrée ZD 91 de la Commune de SAINT-FRAIMBAULT proposé par la préfecture et définit comme suit:

- Servitudes relatives à l'usage du site et au sol
- Servitudes liées aux modifications d'usage
- Servitudes liées aux eaux souterraines
- Servitudes liées aux constructions nouvelles
- Servitudes spécifiques d'accès
- Servitudes d'information.

BUVETTE DU PLAN D'EAU : TARIF DES GLACES

Le Conseil Municipal fixe le tarif des glaces suivantes pour l'année 2017 comme suit :

- Max push up 2 €
- Solero 2 €
- Cornetto 1,50 €

FLORIES D'ANTAN : TARIF RESTAURATION

Alimentation proposée	Prix
Melon	1.50 €
Tomates ½ œuf	1.50 €
Charcuterie (le soir)	1.50 €
Gigot	4.00 €
Grillade	3.50 €
Saucisse	2.50 €
Frites	2.00 €
Pomme de terre en robe des champs (le soir)	0.50 €
Tartine au fromage fondu (le soir)	1.00 €
Fromage	0.60 €
Fruit	1.20 €
Crème dessert ou riz au lait	1.20 €
Glace	1.20 €
Café	1.00 €

FLORIES D'ANTAN : TARIF DE REVENTE EN CAS DE SURPLUS

le Conseil Municipal valide les prix pour la revente du surplus de denrées alimentaires des Flories d'Antan 2017 comme indiqués ci-dessous:

Frites	1 € le kg,	Saucisses	7 € le kg,
Côtes de porc	7.50 € le kg,	Gigot	14 € le kg,
Fruits	2 € le kg,	Fromage	1.50 € la pièce.

FLORIES D'ANTAN : REPAS DES BÉNÉVOLES

Monsieur le Maire donne les raisons d'un repas froid pour cette édition 2017 un repas froid sera préparé par le P'tit Chef. Le menu sera composé de diverses salades, 2 œufs durs, 1 tranche de terrine de campagne, 1 tranche de jambon blanc, ½ cuisse de poulet rôti, 1 tranche de rôti de bœuf, chips, pain et condiments. Le dessert, une tartelette aux pommes par M. et Mme COUPLET de Saint-Front. Madame LAILLER fournira la boisson.
Le repas est ouvert aux accompagnateurs et à la famille des bénévoles à titre onéreux. Tarif 2017 : Adulte 12 € et enfant de moins de 12 ans 6 €.

Nous remercions le Gîte de BELLEVUE d'avoir accepté de prendre en charge la préparation du repas des bénévoles suite à la défection du restaurant Le P'tit Chef

BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide de refuser la demande d'admission en non-valeur de 7.79 € concernant une dette de la cantine, montant inférieur au seuil de poursuite à faire par le trésorier.
L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. L'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide de refuser la demande d'admission en non-valeur de 27.95 € concernant une dette d'assainissement, montant inférieur au seuil de poursuite à faire par le trésorier.

DETR : TRAVAUX D'ACCESSIBLITÉ

Le maître d'œuvre en charge de préparer le dossier n'a pas reçu tous les devis de travaux. En conséquence, il n'est pas possible de constituer les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR.
Le sujet est donc reporté au Conseil Municipal de septembre.

FLORIES D'ANTAN - TARIF CONSIGNE DES CUP

il a été convenu de commander des cup pour la fête du 15 août. Le Crédit Agricole accepte de participer au financement de cet achat à hauteur de 500 €. Ces cup seront consignés. Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de consigne à 1 €.

CDC ANDAINE-PASSAIS : TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE

L'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire le transfert des pouvoirs de police spéciale des communes vers les EPCI lorsqu'ils sont compétents en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de réalisation des aires d'accueil des gens du voyage de voirie (police de la circulation et du stationnement sur l'ensemble des voies communales et intercommunales y compris l'extérieur des agglomérations, délivrance des autorisations de stationnement des taxis) et habitat (polices des immeubles menaçant ruine et de sécurité des ERP à usage d'hébergement et des immeubles collectifs à usage d'habitation).
Vu les statuts de la CdC Andaine-Passais, qui exerce une compétence en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement non collectif, de voirie intercommunale et d'habitat, et que l'exercice de cette compétence par la CdC implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au Président de la CdC, Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de policé liés à la compétence en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement non collectif, de voirie intercommunale et d'habitat.

CDC ANDAINE-PASSAIS : CR DE LA REUNION DU 12 JUIN 2017

Création d'un journal communautaire : 6 035 € HT pour 40 pages + 1 032 € pour un feuillet sur le tri sélectif. 3 000 € de recettes par les annonceurs.
Orne Métropole : Bon d'adhésion : La CdC Andaine-Passais étant un financeur d'Orne Métropole peut bénéficier d'une remise, qui peut être distribuée aux communes de la Cdc qui en font la demande. Par souci d'équité, la Cdc a décidé que cette remise serait répercutée sur le suivi des travaux de voirie afin de réduire le coût pour les communes.
Marché Ordures ménagères : Contrat de 7 ans avec effet au 1er août pour Saint-Fraimbault. Le lot de collecte a été attribué à VEOLIA.
Tour de Bonvouloir Réhabilitation de la grange : Le Parc Régional Normandie Maine s'étant désengagé pour l'assistance à ces travaux, le dossier doit être réétudié.
Marché SPANC : Offres financières trop élevées, prolongation du contrat actuel de 3 mois en attendant la nouvelle consultation.
Répartition du FPIC : Conservation de la répartition de droit commun.
Syndicat mixte de la voie verte : Retrait de Domfront-Tinchebray Interco.
Statuts de la Cdc : Appel à un cabinet d'études pour la rédaction.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 13 JUIN 2017

- Présentation des activités réalisées au 3ème trimestre.
- Effectif du RPI à la rentrée : 186 élèves.
- Semaine à 4 jours si le décret est voté

PROPRIÉTÉ HÉROUIN

Suite à sa visite à la Préfecture en présence de représentants de la Préfecture, de la DDT, des ABF, d'Orne Métropole, Monsieur le Maire informe qu'il existe un désaccord total avec l'Architecte des Bâtiments de France et la DDT. La vétusté des locaux et le danger pour le public ont bien été constatés, mais la dangerosité du carrefour n'est pas convaincante dû au fait qu'un seul accident grave a été déclaré en 10 ans. En conclusion, la bâtisse de type médiéval serait conservée et le reste pourrait être démoli.

Compte rendu Conseil Municipal du 22 Septembre

CC ANDAINE-PASSAIS : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017

Il est rappelé que la délibération n°2017-02-06 du 16 février 2017 de la Communauté de Communes Andaine-Passais arrête le montant des attributions de compensation pour 2017 par commune. L'attribution de compensation due par la Commune de SAINT-FRAIMBAULT s'élève à 187 217.50 €. Monsieur le Maire précise que cette attribution pourra être revue par la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avant le 31 décembre 2017.
Le Conseil Municipal prend acte du montant de l'attribution de compensation 2017 à reverser à la Communauté de Communes Andaine-Passais pour un montant de 187 217.50 €, et indique que la dépense est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation » et dit que le versement sera effectué mensuellement.

INGÉNIERIE 61 : CONVENTION DE MISSION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

A compter du 1er janvier 2018, la Commune ne pourra plus bénéficier des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. En conséquence, il propose de confier cette mission à INGÉNIERIE 61. La prestation ne donne pas lieu à rémunération. La convention prend effet au 1er janvier 2018 et se termine le 31 décembre 2018. Elle est ensuite renouvelée par tacite reconduction chaque année.

REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Le repas est offert aux personnes de 65 ans et plus et qu'elles peuvent être accompagnées d'une personne n'ayant pas atteint cet âge moyennant une participation financière de 20€. Christine TARTIER indique que 94 personnes sont inscrites et que le menu nous sera facturé 20 € par le Gîte de Bellevue

DETR ACCESSIBILITÉ SALLE POLYVALENTE

la Commune a déposé un calendrier d'ADAP et les travaux pouvaient être financés à 50% au titre de la D.E.T.R. Tous les fonds alloués en 2017 ont été distribués. En conséquence, le dossier de la salle polyvalente ne peut être présenté. Madame OTMANE de la Préfecture assure que des fonds seront prévus en 2018, mais ne peut garantir le pourcentage du financement. Le dossier est prêt, mais devra être actualisé dès le début de l'année 2018 pour être déposé en Préfecture dès la parution du programme DETR 2018.

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIF ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Le tarif appliqué pour l'année scolaire passé était de 3.20 €. Le Conseil Municipal fixe le même tarif que la Commune de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE par souci d'uniformisation de prix pour les familles, soit un tarif de 3.30 € pour le repas d'un enfant à la cantine scolaire de SAINT-FRAIMBAULT à compter du 1er septembre 2017.

BALADE BOTANIQUE : MONTANT DE LA PARTICIPATION ET PRESTATAIRE

Une balade botanique a été organisée le 27 août dernier, le montant de la participation par personne a été de 5 €. Le coût de l'intervenant Monsieur MARTIN Patrick est de 220 €. Le Conseil Municipal autorise l'encaissement du droit de participation fixé à 5 € par personne sur le budget Régie Tourisme et Loisirs.

BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON VALEUR

Le 26 juin dernier, la demande d'admission en non-valeur de 7.79 € concernant une dette de la cantine a été refusée. Madame LEGRAS, Trésorière, informe le Conseil Municipal que le motif de refus « pour le principe » n'est pas prévu par la réglementation et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir la soumettre à nouveau. Le Conseil Municipal décide de refuser la demande d'admission en non-valeur de 7.79 € concernant une dette de la cantine pour le motif du faible montant qui peut donc rester dans l'état des restes à recouvrer.

BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR

Le 26 juin dernier, la demande d'admission en non-valeur de 27.95 € concernant une dette d'assainissement a été refusée. Madame LEGRAS, Trésorière, demande de lui indiquer le motif du refus. Le Conseil Municipal décide de refuser la demande d'admission en non-valeur de 27.95 € concernant une dette d'assainissement pour le motif du faible montant qui peut donc rester dans l'état des restes à recouvrer.

LOCATION DU STUDIO DE LA POSTE À MME LEJARD

Madame LEJARD Georgette occupe le studio de la poste depuis le 15 août dernier. L'accès condamné entre le studio et l'arrière cuisine existante a été ré-ouvert. Madame LEJARD bénéficie donc d'une pièce complémentaire et d'un accès au jardin. D'autre-part, le radiateur existant sera changé.
Le Conseil Municipal dit que cette location prend effet au 15 août 2017 et fixe à 210 € par mois le montant du loyer du studio sis place de l'Eglise.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS

La CC Andaine-Passais demande la mise à disposition de la Salle Polyvalente les 11 et 12 décembre prochain pour l'organisation d'un spectacle au titre de la saison culturelle 2017/2018 qui devait avoir lieu au Centre de Pleine Nature à TORCHAMP. L'équipe technique ayant jugé la salle de TORCHAMP trop petite, la CC Andaine-Passais demande donc la Salle de SAINT-FRAIMBAULT à titre gracieux. Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de la salle polyvalente à la CC Andaine-Passais pour l'organisation de leur spectacle les 11 et 12 décembre 2017, que cette location est à titre gracieux.

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS: CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS

Un concours d'épouvantails a été organisé par le budget Régie Tourisme et Loisirs cet été. Les créateurs de ces épouvantails sont invités à la remise des prix du fleurissement et il convient de prévoir les récompenses. Le Conseil Municipal décide de donner les lots suivants aux participants du concours d'épouvantails : Les 3 premiers 1 panier garni, les suivants 1 bouteille de jus de pomme.

PRIX DES DRÔLES DE JARDIN

la remise des prix du fleurissement aura lieu le mercredi 15 novembre. Le montant des prix pour les maisons fleuries a été arrêté dans le règlement approuvé en séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2015. Par contre, pour les Drôles de jardin, le montant des prix datent de 2013. Les membres du Conseil Municipal rappellent que l'entretien et l'arrosage sont assurés par le personnel communal. Ils estiment que les participants ne viennent pas principalement pour la récompense, mais plus par plaisir. Le Conseil Municipal fixe le montant des prix du concours « Drôles de Jardin » comme suit :

1er prix 130 €
2ème prix 100 €
3ème prix 80 €
A partir du 4ème prix 50 €

SIAEP COMAVA : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ANNEE 2016

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et qualité du service public de l'eau - exercice 2016 - du SIAEP de Colmont Mayenne et Varenne.

Au 31 décembre 2016, 3 866 Abonnés, donnée stable depuis 4 ans.
Augmentation du volume d'eau produit : 91 055 m3 (+8 712 m3, soit +10.60%)
Volume facturé : 468 801 m3, soit +1.60%
Ratio de facturation stable : 82.50%
Rémunération du fermier : 399 077.45 € (+0.80%)
Recettes de la collectivité : 462 133.52 € (+2%)

FLORIES D'ANTAN 2017 : VENTE AUX ENCHÈRES DU FOUR

le four réalisé lors de la fête du 15 août a été proposé aux enchères en fin de journée. Le montant de l'enchère s'est arrêté à la somme de 1 040 €. Le Conseil Municipal autorise l'émission du titre de recettes de 1 040 € à l'encontre de Madame GERBAUD Audrey et indique que cette recette sera imputée à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers ».

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS DE LA CC ANDAINE-PASSAIS DES 6 JUILLET ET 7 SEPTEMBRE

Rapport d'activités 2016 des médiathèques : joint à la convocation du présent Conseil Municipal.
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2016 : Passais et Pays d'Andaine joints à la convocation du présent Conseil Municipal.
Exonérations de la fiscalité directe locale : Reconduction des exonérations décidées en 2016.
Abattements de la Taxe d'Habitation : Reconduction des exonérations décidées en 2016.
Cabinet d'études pour les compétences et les statuts: Cabinet KMPG pour un coût de 15 270 € TTC
Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à la commune de Passais : Remplacement du CAE partant à la retraite.
GEMAPI : Création d'un poste de technicien rivières.
SPANC : Suspension de l'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour les études, les contrôles et la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

INFORMATIONS DIVERSES

Assemblée générale de Bellevue le 3 juillet : Déficit de 9 540 € couvert par l'excédent antérieur.
Travaux de restaurant : Réalisation d'un prêt de 140 000 €, en cours de négociation.
Horaires d'ouverture de la Mairie : mardi au vendredi de 9h à 12h et jeudi après-midi de 14h à 18h
Orientations par rapport à l'avenir de SAINT-FRAIMBAULT : Devenir du fleurissement
Monsieur le Maire explique que suite à la décision de Madame la Ministre de supprimer les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, qui a un impact important pour la Commune (7 C.A.E. en cours), il a adressé un courrier aux instances suivantes : Préfet de Région et de Département, Président du Conseil Régional et Départemental, Député PUEYO, Sénateurs LENOIR et GOULET, C.N.V.V.F. et Association des Maires de France et des Maires de l'Orne. Monsieur Lenoir nous a informé avoir fait remonter l'information au Ministère. Monsieur le Maire interpelle les Membres du Conseil Municipal sur comment fait-on pour pallier à cette décision ?, Continuons nous le Fleurissement ?, Que fait-on pour le poste de jardinier ? Le Conseil Municipal décide d'attendre les élections sénatoriales et de convoquer rapidement les grands élus à SAINT-FRAIMBAULT.

Opération « Prend ta binette » à St Frambault

les nouvelles exigences en matière d'environnement nous interdisant l'emploi de produits phytosanitaire en agglomération, la commune a fait appel aux bénévoles pour le nettoyage des lieux publics envahis par les mauvaises herbes. Ces opérations appelées malicieusement PTB (prend ta binette) ont eu lieu les 11 juin et 22 juillet et ont permis de nettoyer les trottoirs , abords de l'église , terrain de boules, et rives du plan d'eau. Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés.

Déchets verts et Encombrants

Il est rappelé aux frambaldéens qu'il n'y a pas de déchetterie pour déchets verts et encombrants sur la commune. La seule zone existante sur Saint Fraimbault étant les conteneurs sélectifs (Papier, carton, plastique, alu, verre) et les conteneurs d'ordures ménagères situés à côté des ateliers communaux. les conteneurs d'ordures ménagères sont réservés aux habitants qui ne disposent pas du passage de ramassage d'ordures ménagères (Ramassage lundi matin pour la commune). Il est demandé aux frambaldéens d'emmener leurs déchets verts et encombrants à la déchetterie de Passais ou de Céaucé.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Passais : Lundi / Mercredi 14h -16h45, Samedi 9h -12h / 14h -16h45.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Céaucé : Lundi / Mercredi 14h -16h45, Jeudi 10h -11h45, vendredi 14h -16h45, Samedi 9h -12h / 14h - 16h45.

Dépôt Emmaüs

Peu de gens connaissent l'existence d'un dépôt Emmaüs à passais.

Ce local est situé à Passais, rue Juillard, près de l'ancienne bascule. Il est ouvert tous les samedis, de 10 h à 12 h.

On peut y déposer tout ce dont on n'a plus besoin et qui peut encore servir, être réparé ou recyclé : meubles, appareils ménagers, livres, vêtements propres, vaisselle, jouets… Un camion des compagnons d'Emmaüs en provenance d'Alençon assure le ramassage de la collecte une fois par mois.

Pour les dons importants ou encombrants, les camions peuvent se rendre à domicile. Emmaüs est habilité à vider les maisons et le cas échéant délivrer des certificats prouvant l'enlèvement.

Les Foulées Frambaldéennes

Le 14 octobre ont eu lieu les 14ème foulées frambaldéennes. Sous un soleil magnifique, une bonne soixantaine de coureurs se sont élancés pour le parcours traditionnel des foulées, soit 12 km 300. La victoire, cette année pour les hommes, revient à un jeune moldave, Daniel Ganea en 43 mn 19 sec. Côté féminine, Lucie Desgué remporte la course en 53 mn 05 sec

un grand merci à tous les bénévoles de St Fraimbault et autres qui ont permis le bon déroulement de cette épreuve.

Nouvelle procédure SPANC

Le nouveau marché SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) assuré par la société STGS entre en vigueur. Une nouvelle tarification s'applique au 09/10/2017 ainsi qu'un nouveau règlement intérieur. Ces documents sont **affichés en mairie** pour information des usagers et remis lors de demandes de renseignements.

L'accueil des usagers du SPANC à la communauté de communes est assuré à Juvigny Val d'Andaine par Isabelle Vigneaud et à Passais Villages par Sophie Jamelot qui se tiennent à votre disposition pour tout renseignement et pour vous remettre les nouveaux formulaires de demandes pour les contrôles. Ils seront également accessibles sur les sites internet.

Bilan Flories d'Antan 2017

Tout d'abord merci aux 200 bénévoles qui répondent présents chaque année. L'édition 2017 a été un vrai succès avec 3600 entrées, soit 600 entrées payantes de plus que l'an dernier. La fête a dégagé un bénéfice d'environ 12000 euros, grâce à la maitrise des dépenses dans tous les secteurs.

Cette année encore, la présence de jeux et d'animation sur la place de l'Eglise et sur le champs ont beaucoup plu aux visiteurs. Le fait de faire participer les petits et les grands à différentes activités est très apprécié. Côté restauration les desserts maison ont encore rencontré un franc succès, de même que les tartines grillées avec fromage.

Tout en conservant son engagement actuel , le Conseil Municipal souhaiterait qu'une association soit créée pour prendre en charge l'organisation du 15 août.

En effet, la charge de travail administratif étant de plus en plus lourde et les ressources humaines devenant insuffisantes, il faudra qu'une association puisse prendre le relais. .

En attendant, nous comptons sur vous pour l'édition 2018, et toutes les nouvelles idées seront les bienvenues.

Reportage Photos Flories d'Antan 2017

Du Nouveau pour l'école de St Fraimbault

Le Lundi 4 Septembre, une nouvelle enseignante a fait sa rentrée dans l'école Maternelle de notre village. Elle succède à Catherine TIMOTHEE qui est partie à la retraite et à qui nous avons rendu un joli hommage le Dimanche 25 JUIN. Environ 150 personnes sont venues remercier l'enseignante qui exerçait dans notre école depuis 1989. Ses anciens élèves lui ont offert des dessins, des fleurs, un coffret wonderbox … A cette occasion un verre de l'amitié a été offert par la municipalité, suivi par un pique-nique pour ceux qui le souhaitaient. La commune remercie encore Catherine TIMOTHEE pour sa grande implication dans la vie de notre village.

Sa remplaçante, Angèle MAHIEU, originaire de la Manche, enseigne à 19 élèves. Sa classe se compose de 9 PS et 11 GS , les TPS feront leur rentrée en Janvier 2018. Elle est toujours secondée par Estelle HARDY ATSEM, Valérie CORBEAU et Valérie FIAULT les 2 cantinières. Les repas servis à la cantine sont toujours confectionnés par le Gite de Bellevue.

L'école de St FRAIMBAULT fait partie du RPI de PASSAIS VILLAGES. 180 élèves sont inscrits de la TPS au CM2 répartis sur 4 sites entre St Fraimbault, St MARS, et PASSAIS. La coordination du RPI est assurée par Mme PICARD Cindy, directrice de l'école primaire de PASSAIS.

Depuis la rentrée les élèves ne bénéficient plus des TAP Temps d'activités Périscolaires mais sont restés sur le rythme de la semaine à 4 jours et demi.

Les élèves pourront bénéficier de plusieurs activités telles que la sortie CINEMA de Noel, les spectacles ODC, le Printemps des Poètes, la venue d'illustrateur, les voyages de fin d'année… Parmi ces activités, certaines sont financées en tout ou partie par l'Association des Parents d'élèves LES P'TITES POMMES.

L'association a tenu son assemblée générale le 25 Septembre et 5 nouveaux parents ont accepté de rejoindre l'APE. Le bureau est inchangé à l'exception de Mme GUESDON Léa qui succède à Mme GUILLON Kelly en tant que Vice-Présidente. Cette année L'APE a décidé de financer du matériel de motricité pour les 3 classes de maternelle, dont 6 tapis de gym pour l'école de St FRAIMBAULT pour un montant de 990€. Le budget global de ce financement avoisine les 2900€. Cela n'enlève en rien le financement des autres évènements, mais cela nécessite de la part des parents une implication importante pour les différentes manifestations et d'adhérer à l'APE. Cette année elle renouvelle son action « vente de chocolats de Noël », son repas Tartiflette et la kermesse.

Le Premier conseil d'école aura lieu le Lundi 13 Novembre.

Nous souhaitons aux élèves et à l'équipe enseignante une bonne année scolaire 2017/ 2018.

Balade Botanique

Le 27 août après midi s'est déroulé une sortie botanique dirigée par Patrick Martin, botaniste réputé. Balade de plus de deux heures autour du plan d'eau afin de découvrir la flore de notre région. Une sortie très enrichissante ou nous avons découvert les multiples propriétés médicinales des plantes qui nous entourent . L'après midi s'est terminé par un concert de jazz à la buvette animé par Patrick Martin lui même , une trentaine de personnes étaient présentes à cette animation.

Les cheveux blancs à l'honneur

Comme chaque année, la commune de St FRAIMBAULT convie l'ensemble des personnes de plus de 65 ans à participer au repas des cheveux blancs, offert par la municipalité. Cette année, comme l'an dernier, et comme par le passé, le 1er dimanche du mois d'octobre est dédié à cet évènement.
Sur l'ensemble des invitations, qui avoisine 190 personnes, ce sont 91 personnes qui, le dimanche 1er octobre, sont venues partager cet agréable moment. Les conjoints ou accompagnateurs pouvaient se joindre à eux moyennant la somme de 20€.
Côté salle, Monsieur le Maire accueillait à la table d'honneur, notamment les doyens de St FRAIMBAULT, Mr Marcel DESECHALLIER, 95 ans et Mme Germaine LETISSIER, 93 ans. Comme le souligne un hebdomadaire local, il fait bon vivre dans notre commune, puisque la moitié des invités qui se sont déplacés sont octogénaires. C'est autour d'un repas gastronomique, apprécié de tous, que chacun a passé un agréable moment. Moment de convivialité qui permet à certains de retrouver des « connaissances », de prendre de leurs nouvelles. Moment également propice à pousser la chansonnette, et raconter des histoires drôles.
Côté cuisine, le repas a été assuré par le gîte de Bellevue, avec en coulisse, M. Jérémy LAGOUTTE. Il était assisté, pour le service, de membres du Conseil Municipal et de leur conjoint. L'équipe comptait également Fayaz et Heela MAYEEL, le couple demandeur d'asile, arrivés à St FRAIMBAULT en février dernier. Une belle façon de faire connaissance avec la population. C'est dans la bonne humeur que cette petite équipe s'est activée pour rendre hommage aux cheveux blancs frambaldéens. En fin d'après-midi, ce petit monde a rejoint sa chaumière, après avoir ovationné l'ensemble des apprentis serveurs et leur chef, Jérémy.

DATES A RETENIR

- Le 18 novembre : **Jambon à l'os ASPSF**
- Le 17 décembre : **Arbre de Noël**
- Le 12 janvier : **Cérémonie des Vœux**
- Le 27 janvier : **Belote à St Siméon ASPSF**
- Le 3 ou 4 février : **Tartiflette les petites pommes**
- Le 1 juillet : **Kermesse de l'école**

Saint Fraimbault NORMANDIE